Commune de SALLES-DE-BARBEZIEUX séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Michel VARENNE, maire de la commune.

Convocations à l'élection du maire et des adjoints faites le : 28 mai 2026

Présents : MM. Michel VARENNE, Stéphane FEUILLET, Jean-Louis NAU, Régis RABY, Jean-Marie DROCHON, Mmes Karine DANCHE, Coralie GAILLARD MOINE, Céline DROCHON, Aurélie GAUTHIER (suppléant)

Absents excusés :
Mme Françoise VIALLE (pouvoir donné à Mr Jean-Louis NAU)
Mme Marjorie LARIGNON (pouvoir donné à Mr FEUILLET Stéphane)
M. Michel VAYSSIE (pouvoir donné à Mme DANCHE)

Nombre de membres : - en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11

Secrétaire de séance : M. Stéphane FEUILLET

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales
- ✓ Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)
- ✓ Questions diverses

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales *(Délibération n° 05-2026/26)*

M. Le Maire invite le conseil municipal à élire des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.
S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
M. Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devrait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Composition du bureau électoral
M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Marie DROCHON, M. Jean-Louis NAU, Mme Coralie GAILLARD-MOINE, Mme Céline DROCHON.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué
Après un appel à candidature, le/les candidats est/sont :

- ✓ M. Michel VARENNE

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : **11**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **11**
Majorité absolue : **6**

✓ M. Michel VARENNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1er tour de scrutin et a accepté le mandat.

Election des suppléants
Après un appel à candidature, les candidats sont :

- ✓ Mme Françoise VIALLE
- ✓ M. Stéphane FEUILLET
- ✓ M. Jean-Louis NAU

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :**11**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **11**
Majorité absolue : **6**

✓ M. Stéphane FEUILLET

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : **11**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **11**
Majorité absolue : **6**

✓ Mme Françoise VIALLE

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : **11**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **11**
Majorité absolue : **6**

✓ M. Jean-Louis NAU

Ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés élus au 1er tour de scrutin et ont acceptés le mandat.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) *(Délibération n° 05-2026/27)*

M. Le Maire expose au conseil municipal que lors de la réunion communautaire de la CDC 4B Sud Charente du 30 avril 2026, il a été décidé une représentation communale au sein de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées). Il invite le conseil municipal à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune de Salles-de-Barbezieux.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- ✓ Titulaire : M. Michel VARENNE
- ✓ Suppléant : M. Stéphane FEUILLET

Questions diverses

Fourniture et pose de volets roulants dans le bureau du maire et la salle du conseil *(Délibération n° 05-2026/28)*

M. Le Maire explique aux membres du conseil qu'il serait nécessaire d'installer un volet roulant dans le bureau du maire et deux volets roulants dans la salle du conseil.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ **Opte** pour l'entreprise :
 Tradition Innovation Bois
 9 Chemin les Raisinettes
 16300 BARRET

- ✓ **Accepte** le devis pour un montant de :
 2652.00 € HT + 530.40 € TVA = 3182.40 €

Prêt relais Crédit Mutuel *(Délibération n° 05-2026/29)*

Après avoir donné son accord, le conseil municipal délibère pour un prêt destiné à financer le local associatif soit 100 000 € sur 3 ans remboursé à n'importe quel moment (3.3 %)

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par **le CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL du SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer la construction d'un local associatif **dont le coût des travaux hors taxes s'élève à 492 346 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'offre de prêt **« CITE GESTION INDEX RELAIS »** faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes **:**

Montant en Euros	100 000 €
Objet	Financement de la construction d'un local associatif
Durée	3 ans
Taux Variable	Euribor 3 mois + marge de 1.06 %, soit 3.3360 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement	In Fine
Différé d'Amortissement	0 Trimestre
Frais de dossier	150 €
Remboursement anticipé	Possible à tout moment après la première échéance *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant habilité) à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Rappel Randonnée dînatoire le 19 juin (Comité des fêtes) : point important sur la sécurité

Jeux intercommunaux : recherche de personnes pour jouer

Prochaine date de réunion :
Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h15

Suivent les signatures :

VARENNE Michel



FEUILLET Stéphane

